

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU
POUR LES MÉDECINS ANESTHÉSISTES / RÉANIMATEURS



MAPAR

MISES AU POINT EN ANESTHÉSIE RÉANIMATION



Vendredi 16 juin 2023

PARIS

Cité des Sciences et de l'Industrie
Porte de La Villette

SALLE AGORA

Prise en charge anesthésique et réanimatoire de l'hémorragie du post-partum

Orientation prioritaire 213 – 4h00 – Numéro de l'action de DPC 35382325006

Valorisable au titre du DPC

Modérateur : Dr Marie Bruyère

8h30 • Pré-test : TCS (tests de concordance de script)

9h00 • Hémorragies obstétricales : quoi de neuf en 2023 ?

Dr Estelle Morau

9h30 • Place de l'hémostase délocalisée dans l'hémorragie obstétricale

Dr Tristan Garin



10h30 • Hémorragie obstétricale après césarienne : quelles différences de prise en charge ? Place du ballon de tamponnement intra-utérin ?

Dr Thibaud Quibel

11h00 • Le Shock Index : la solution au problème ?

Dr Quentin Ménard

11h30 • Correction des tests de concordance de Script (TCS) et discussion

SALLE AGORA

Optimisation péri-opératoire des parcours patients (ambulatoire, RAC)

Orientation prioritaire 208 – 4h00 – Numéro de l'action de DPC 35382325007

Valorisable au titre du DPC

Modérateur : Dr Laura Ruscio

14h00 • Pré-test

14h30 • Dépistage du patient vulnérable à la douleur : pourquoi ? Par qui ? Quand ? Comment ?

Dr Anissa Belbachir

15h00 • Techniques non médicamenteuses de gestion du stress périopératoire

Dr Catherine Bernard



16h00 • Optimisation de l'analgésie en chirurgie majeure

Dr Laura Ruscio

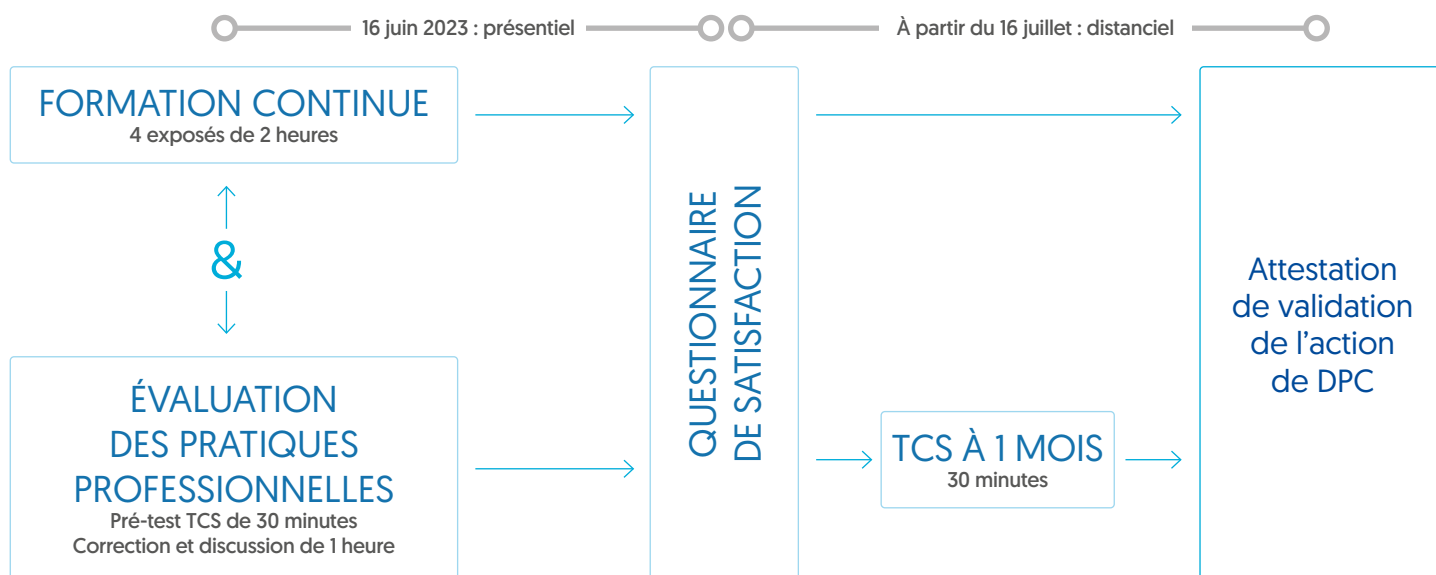
16h30 • Organisation des sorties précoces après chirurgie majeure

Pr Pascal Alfonsi

17h00 • Correction des tests de concordance de Script (TCS) et discussion

Post-test à remplir obligatoirement en ligne, à partir du 16 juillet.

Qu'est ce qu'un programme intégré de DPC, et comment valider chaque action ?



Comment vous inscrire ?

EXERCICE LIBÉRAL		EXERCICE HOSPITALIER
Avant le 8 juin obligatoirement Inscrivez-vous sur le site du MAPAR et vous réglez les frais d'inscription. Le vendredi 16 juin › Je participe au DPC À partir du 16 juillet › Je réponds au post-test en ligne › Le MAPAR envoie l'attestation de validation DPC et la facture à l'ANDPC à la fin de votre parcours DPC › L'ANDPC paie le programme DPC au MAPAR › Le MAPAR vous rembourse vos frais d'inscription	Nouvelle procédure de l'ANDPC Une seule porte d'entrée pour tous : www.agencedpc.fr › Professionnels de santé Vous devez impérativement vous inscrire depuis votre espace personnel (compte) avant de suivre l'action de DPC choisie. Vous êtes médecin dans le secteur public, pour valider votre DPC : demande de prise en charge auprès de votre service de formation continue. Bon à savoir Ce nouveau service est également ouvert aux professionnels de santé non éligibles à la participation financière de l'Agence qui peuvent, eux aussi, créer un compte pour y accéder.	Avant le 8 juin obligatoirement Inscrivez-vous en réglant les frais d'inscription sur le site du MAPAR et informez la formation continue de votre établissement. OU La formation continue de votre établissement vous inscrit sur le site du Congrès MAPAR 2023, et dépose une attestation de prise en charge. Elle recevra une convention à signer et à retourner au MAPAR. La formation continue recevra une facture post-congrès pour le règlement de cette inscription DPC. Le vendredi 16 juin 2023 › Je participe au DPC À partir du 16 juillet › Je réponds au post-test en ligne › Le MAPAR vous envoie votre attestation de validation DPC à remettre à votre établissement pour remboursement des frais d'inscription.

Aucune possibilité d'inscription DPC sur place

INFORMATIONS PRATIQUES

N° de formateur : 11-94-03935-94 N°ANDPC : 3538

DROITS D'INSCRIPTION : 700 €

Date limite d'inscription : 8 juin 2023.

L'inscription au programme DPC ouvre droit à la réalisation des deux actions de formation continue prévues le 16 juin 2023. Aucune inscription au titre du DPC ne sera possible sur place.

Places limitées à 80 participants.

Inscription et règlement sur le site

<https://mapar2023.gipco-adns.com>

Le cas échéant, faites nous parvenir une attestation de prise en charge par votre centre de formation continue, et une convention de formation sera adressée à votre établissement.

Lieu

SALLE AGORA (niveau S1)
Cité des Sciences de l'Industrie de la Villette, 75019 Paris
Ouverture à partir de 8h00.
Début du programme à 8h30.

Accès

En voiture

Boulevard périphérique Nord
sortie « Porte de la Villette »
Parc auto payants :
Quai de la Charente et boulevard MacDonald.

Métro : ligne 7, station Porte de la Villette

Tramway : ligne T3b, arrêt Porte de la Villette

Bus : lignes 139, 150, 152, arrêt Porte de la Villette

Restauration

Dans l'enceinte du congrès

Buffet déjeuner payant en option
(pas d'inscription possible sur place)

Dans la Cité

Atmosphère (restauration nomade)
Biosphère (restauration rapide)
Burger King (restauration rapide)
Rest'O (restaurant)

Hébergement (Tarif MAPAR)

Si vous êtes intéressé(e) par un hébergement à proximité de la Cité des Sciences de la Villette vous pouvez contacter notre agence de voyages :
AGENCE « AZUR DESTINATIONS »
55 Bis avenue Jean Jaurès, 93220 Gagny
Tél. : 01 43 81 52 52 ; Fax : 01 43 81 33 17
Email : contact@azurdestinations.fr

AIRFRANCE

Code Identifiant AIR FRANCE : 39458AF. Valable pour des vols du 09/06/23 au 24/06/23.

Des réductions sont appliquées sur une très large gamme de tarifs sur l'ensemble des vols Air France et KLM du monde, sous réserve de voyager en classe Affaires ou Economique. Pour obtenir les tarifs préférentiels consentis pour cet événement connectez-vous sur www.airfranceklm-globalmeetings.com ou par le lien internet de cet événement. Vous devez garder ce présent document de la manifestation comme justificatif. Il peut vous être demandé de justifier l'utilisation du tarif consenti à tout moment de votre voyage. Pour connaître votre agence Air France la plus proche, consultez : www.airfrance.com



☐ Fichet de réduction SNCF 20 %

Quantité limitée. Contacter le secrétariat du MAPAR pour plus d'informations

Comité d'organisation MAPAR

Responsable ODPC-MAPAR : C. Dunyach

Président : J. Duranteau

Vice-président : S Figueiredo

Secrétaire général : M.-J. Caballero

Secrétaire général adjoint : B. Gille

Trésorier : J. Pochard

Les organisateurs rappellent aux participants qu'il n'est pas nécessaire de s'inscrire au Congrès pour participer aux programmes de DPC, et qu'ils bénéficieront d'un accès et d'une salle distincts. S'ils le souhaitent, l'accès aux communications scientifiques du Congrès leur est néanmoins offert.

Pour toute information complémentaire :

Association MAPAR

Rose-Francine Nzie

C.H.U. de Bicêtre

78 rue du Général Leclerc

94275 Le Kremlin-Bicêtre Cedex

Email : secretariat@mapar.org

www.mapar.org

Tél. : +33 (0)1 45 21 34 49